



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 18 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **12 décembre 2024**
Présents : **21**
Votants : **26**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjointes
Marie-Agnès DESCOUX, Sandrine MARTINS, Isabelle DUPRÉ, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Mildred PUISSANT, Brigitte FOULON, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Christophe LASSERRE	a donné pouvoir	à	Isabelle DUPRÉ
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir	à	Magali BOUARFE
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Nathalie BEELS
Magali BOUARFE	a donné pouvoir	à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

ETAIT ABSENT :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame JODIN a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2024-66 : FINANCES – Budget 2024 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants et admissions en non-valeur

VU l'article R 2321-23° du Code Général des collectivités territoriales, alinéa 3,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Vie économique » en sa séance du 29 novembre 2024,

CONSIDÉRANT la demande du comptable public en date du 30 octobre 2024,

ENTENDU l'exposé de Madame BARBERO, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge de la Communication - Relations institutionnelles - Démocratie Locale - Vie des Quartiers - Administration générale - Finances et Vie économique - Commerces,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE DE CONSTITUER une provision pour dépréciation des actifs circulants au compte 6817 d'un montant de 939,00 euros,

AUTORISE une reprise de provision pour dépréciation des actifs circulants au compte 7817 sur les exercices à venir pour un montant de 939,00 euros,

N'ADMET aucun des titres présentés pour l'exercice 2024 en non-valeur.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 18 décembre 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Arnaud BRUNET